



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06/03/2023

Référence
2023_01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Date de la convocation
22/02/2023

Date d'affichage
22/02/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2023 et le 6 Mars à 14 heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de BESSE Gérard, PRESIDENT

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, Mmes : BEZILLES Christèle, STARTCHENKO Sylvie, MM : BOURREAU Jean-Marie, DESRUMAUX Vincent, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHARPENTIER Christian à M. DESRUMAUX Vincent

Absent(s) : MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florentin

A été nommé(e) secrétaire : Mme STARTCHENKO Sylvie

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Mr le Président a transmis aux membres du Comité Syndical les résultats budgétaires du compte de gestion 2022 établis par le Service de Gestion Comptable de MONTARGIS. Considérant que les dépenses et recettes inscrites au compte de gestion et relatives à l'exercice 2022 sont conformes aux écritures comptables du compte administratif 2022 du Syndicat, Mr le Président propose aux membres du Comité d'approuver le compte de gestion du SGC de MONTARGIS pour l'exercice 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2022 du Syndicat

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :
07/03/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
le 07/03/2023
Le Président, BESSE Gérard


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAUX POTABLES DE MONTCRESSON (LOIRET)
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06/03/2023

Référence
2023_06

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ANNULE ET REMPLACE 2023-02

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	7

Date de la convocation
22/02/2023

Date d'affichage
22/02/2023

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

L' an 2023 et le 6 Mars à 14 heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de BESSE Gérard, PRESIDENT

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, Mmes : BEZILLES Christèle, STARTCHENKO Sylvie, MM : BOURREAU Jean-Marie, DESRUMAUX Vincent, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHARPENTIER Christian à M. DESRUMAUX Vincent

Absent(s) : MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florentin

A été nommé(e) secrétaire : Mme STARTCHENKO Sylvie

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ANNULE ET REMPLACE 2023-02

Mr le Président fait présenter le Compte Administratif 2022 à l'assemblée et demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'étant faite, il laisse la parole et la présidence de la séance au doyen d'âge Monsieur POINTEAU Gérard puis se retire. Monsieur POINTEAU rappelle les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et hors de la présence de Mr le Président

- **APPROUVE**, à la majorité des membres présents et sous la présidence du doyen d'âge Mr POINTEAU Gérard, le Compte Administratif 2022 avec des résultats identiques au Compte de Gestion 2022 du Receveur inscrit ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 397 226.59€
- Recettes : 498 094.95€
- Solde d'exécution : 100 868.36€

Section d'investissement :

- Dépenses : 133 933.75€
- Recettes : 203 261.99€
- Solde d'exécution : 170 196.60€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
le 07/03/2023
Le Président, BESSE Gérard

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :
07/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06/03/2023

Référence
2023_03

L' an 2023 et le 6 Mars à 14 heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de BESSE Gérard, PRESIDENT

Objet de la délibération
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, Mmes : BEZILLES Christèle, STARTCHENKO Sylvie, MM : BOURREAU Jean-Marie, DESRUMAUX Vincent, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHARPENTIER Christian à M. DESRUMAUX Vincent
Absent(s) : MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florentin

Date de la convocation
22/02/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme STARTCHENKO Sylvie

Date d'affichage
22/02/2023

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir adopté le Compte Administratif 2022 dont les comptes sont identiques au Compte de Gestion délivré par le Service de Gestion Comptable de Montargis,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 07/03/2023

La somme de 69 328.24 €, résultat excédent au 31/12/2022 de la section d'investissement au compte 001
la somme de 100 868.36 €, résultat excédent au 31/12/2022 de la section d'exploitation au compte 002. Il n'y aura pas d'affectation en investissement au compte 1068.

Et

Publication ou notification du :
07/03/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
le 07/03/2023
Le Président, BESSE Gérard

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06/03/2023

Référence
2023_04

Objet de la délibération
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Date de la convocation
22/02/2023

Date d'affichage
22/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 6 Mars à 14 heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de BESSE Gérard, PRESIDENT

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, Mmes : BEZILLES Christèle, STARTCHENKO Sylvie, MM : BOURREAU Jean-Marie, DESRUMAUX Vincent, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHARPENTIER Christian à M. DESRUMAUX Vincent

Absent(s) : MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florentin

A été nommé(e) secrétaire : Mme STARTCHENKO Sylvie

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 2023

Monsieur le Président fait présenter à l'assemblée le budget primitif 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 472 182.09€
- Section d'investissement : 188 279.24€

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :
07/03/2023

Fait et délibéré , les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
le 07/03/2023
Le Président, BESSE Gérard

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 06/03/2023

Référence
2023_05

Objet de la délibération
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Date de la convocation
22/02/2023

Date d'affichage
22/02/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du : 07/03/2023

L'an 2023 et le 6 Mars à 14 heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de BESSE Gérard, PRESIDENT

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, Mmes : BEZILLES Christèle, STARTCHENKO Sylvie, MM : BOURREAU Jean-Marie, DESRUMAUX Vincent, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHARPENTIER Christian à M. DESRUMAUX Vincent

Absent(s) : MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florentin

A été nommé(e) secrétaire : Mme STARTCHENKO Sylvie

Objet de la délibération : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

Mr le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : Le 07/03/2023
Le Président, BESSE Gérard

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45790 MONTCRESSON
TÉL : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr